

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Versement d'une subvention à l'Association au Service de Nos Retraités (ASNR) pour l'année 2018 et signature de la convention correspondante

P.J. : 1 projet de délibération

Fondée en 1984, l'Association au Service de Nos Retraités (ASNR) a été reconnue d'utilité publique le 1^{er} mars 2000 et œuvre depuis 33 ans, en faveur de tous les travailleurs de Nouvelle-Calédonie, du secteur privé ou public, en fin de carrière. Elle facilite ainsi leurs démarches pour la constitution de leur dossier de retraite auprès des caisses sociales, qu'ils aient exercé leur activité en Nouvelle-Calédonie, en métropole ou à l'étranger. Elle s'occupe également des fonctionnaires de l'Etat, relevant des corps militaire, médical et de l'éducation nationale.

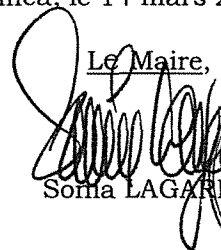
Par ses démarches, l'ASNR permet à de nombreuses personnes d'accéder à un revenu et de vivre dignement à l'issue de leur vie professionnelle. Elle contribue ainsi au dynamisme économique de la Nouvelle-Calédonie.

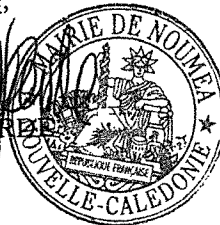
Par lettre du 27 septembre 2017, le président de l'ASNR sollicite pour l'année 2018, le même montant de subvention qu'en 2017, soit 7.000.000 F/CFP pour un budget de fonctionnement prévisionnel de 31.200.000 F/CFP.

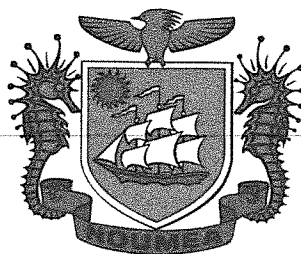
Afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités, il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 7.000.000 F/CFP, au titre de la participation à son fonctionnement pour l'année 2018, et d'habiliter le Maire à signer la convention correspondante, définissant les droits et obligations respectives des parties.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 mars 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

NOUVELLE CALEDONIE

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 14.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 28.03.2018	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Charles ERIC
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Angélo PITO
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Janine BAJON		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice :	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
		M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Sabine KAGY
		M.	Pierre FAIRBANK	M.	André WAMO
Nombre de présents :	35	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants :	49	M.	Christophe OBLED	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(14 procurations)		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Gilles UKEIWE
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Sonia BACKES
		Mme	Laurène CASSAGNE	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 279
autorisant le versement d'une subvention à l'Association au Service de Nos Retraités (ASNR)
pour l'année 2018 et la signature de la convention correspondante

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **- 3 AVR. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la lettre du Président du l'Association au Service de Nos Retraités en date du 27 septembre 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget primitif principal 2018 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/37 du 14 mars 2018,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 20 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 7.000.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 «Charges de gestion courante» pour être versé à l'Association au Service de Nos Retraités (ASNR), au titre de l'aide au fonctionnement pour l'année 2018.

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer avec l'ASNR, la convention correspondante définissant les droits et obligations des deux parties.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'Association au Service de Nos Retraités (ASNR).

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **- 3 AVR. 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA LE **- 5 AVR. 2018**

Le Maire,

DESTINATAIRES :

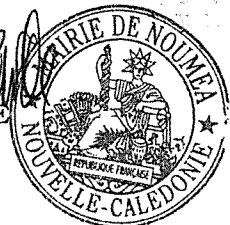
SUBD. ADMINIS. SUD -
D.F. (dont T.P.S.) -
D.R.H. -
A.S.N.R. -

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

Sonia LAGARDE

05 AVR. 2018

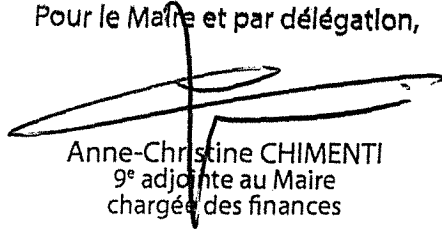
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le - 9 AVR. 2018
~~et a été publié le~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,



Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances